

Autour de la saline de Peyriac-de-Mer



Randonnée n°146092

Une randonnée proposée par bguigaz

Sympathique petite randonnée familiale autour d'une saline restaurée pour la découverte et le plaisir de tous.

| | | | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|------------------------|
| Durée : | 1h40 | Difficulté : | Facile |
| Distance : | 5.05km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 93m | Activité : | A pied |
| Dénivelé négatif : | 84m | | |
| Point haut : | 61m | Commune : | Peyriac-de-Mer (11440) |
| Point bas : | -6m | | |

Description

Tout le long, balisage jaune.

(1) Départ en bout de parking (panneau explicatif). Emprunter directement le chemin de planche qui part au Nord-Est et nous fait voyager au-dessous de l'étang.

Attention : pas de barrière, ni garde-fou, planches irrégulières. Panneaux explicatifs tout le long de l'itinéraire lors du passage sur des points remarquables. A la fin, retour sur la terre ferme jusqu'à une cabane de douanier en cours de restauration.

(2) Repartir Est-Sud-Est pour une traversée sur les planches à travers les quais de la saline. Arrivé de l'autre côté, le chemin de planche contourne par la gauche une petite bosse.

(3) À ce point de la balade :

- soit couper sur votre droite pour grimper au sommet de la bosse, pour une vue à 360°, puis redescendre jusqu'au bord de la saline et poursuivre Sud-Sud-Ouest jusqu'à la Passière (c'est l'option qui figure sur le tracé).
- soit continuer au bord de l'étang par le chemin principal pour arriver au bord de l'étang de Doul.
- soit rejoindre le bord de la saline sur votre droite ; N.B. Pour cause de protection de la faune, cette 3ème option est impossible à certaines périodes de l'année.

(4) Prendre à gauche (Est) le sentier qui monte vers le Mour. Le chemin est encadré de fils et poteaux pour éviter que les randonneurs piétinent la flore. **Attention :** à partir du panneau, le chemin grimpe raide. Le sentier contourne le Mour par la gauche pour éviter les érosions excessives dues à la fois aux randonneurs et aux précipitations (chantier de réfection en cours), pour repiquer enfin à droite jusqu'au sommet.

(5) Revenir sur ses pas puis redescendre à droite par un sentier qui se faufile dans la végétation vers le petit port de plaisance et de pêche.

(6) Tourner à droite (Nord-Ouest) pour regagner la Passière.

(4) Tourner à gauche, passer entre la saline (à droite) et l'étang de Peyriac (à gauche). Tourner ensuite à droite pour rejoindre Peyriac par le bord de route (aménagé).

Informations pratiques

Pensez à prendre de l'eau, un chapeau et de la crème solaire en fonction de l'époque et de la météo. Le vent omniprésent masque bien l'effet du soleil !

Pas de difficulté majeure, pas d'équipement particulier. **Attention** aux passages dans les sentiers étroits sur les pech : ça pique !

Copie, vente et diffusion interdites - nvf2qIHu

Points de passages

- D/A Départ**
N 43.089112° / E 2.959869° - alt. 1m - km 0
- 1 Maison**
N 43.091461° / E 2.9619° - alt. 2m - km 0.38
- 2 Variantes colline, étang, saline**
N 43.090199° / E 2.966738° - alt. 4m - km 0.89
- 3 La Passière**
N 43.08592° / E 2.967676° - alt. 2m - km 1.75
- 4 Pech du Mour**
N 43.085553° / E 2.972152° - alt. 61m - km 2.68
- 5 Port**
N 43.082821° / E 2.970432° - alt. 0m - km 3.24
- D/A**
N 43.088596° / E 2.959122° - alt. 4m - km 5.05

Plusieurs variantes possibles :

- Du point (3), possibilité de suivre le bord de l'étang du Doul pour en faire le tour.
- Du pech du Mour, possibilité de redescendre vers l'étang du Doul.
- Du petit port (6), possibilité de rejoindre l'étang de Doul par une piste au bord de l'étang de Bages/Sigean
- Pour allonger la balade de manière significative, on peut à partir de l'étang du Doul emprunter un chemin balisé (Jaune) qui reboucle vers Peyriac en grim pant au dessus de l'étang et en le contournant largement.

A proximité

Cabane de douanier (2) : exposition sur l'activité de la saline.

Du haut du Pech du Mour (5) : panorama à 360° qui permet de voir d'un côté la saline de Peyriac et son environnement et de l'autre tout le littoral de Port la Nouvelle à Gruissan (plage de la vieille nouvelle, plage des chalets) en avant plan les îles de la Planasse, de l'Aute, de Sainte Lucie et de Saint Martin.

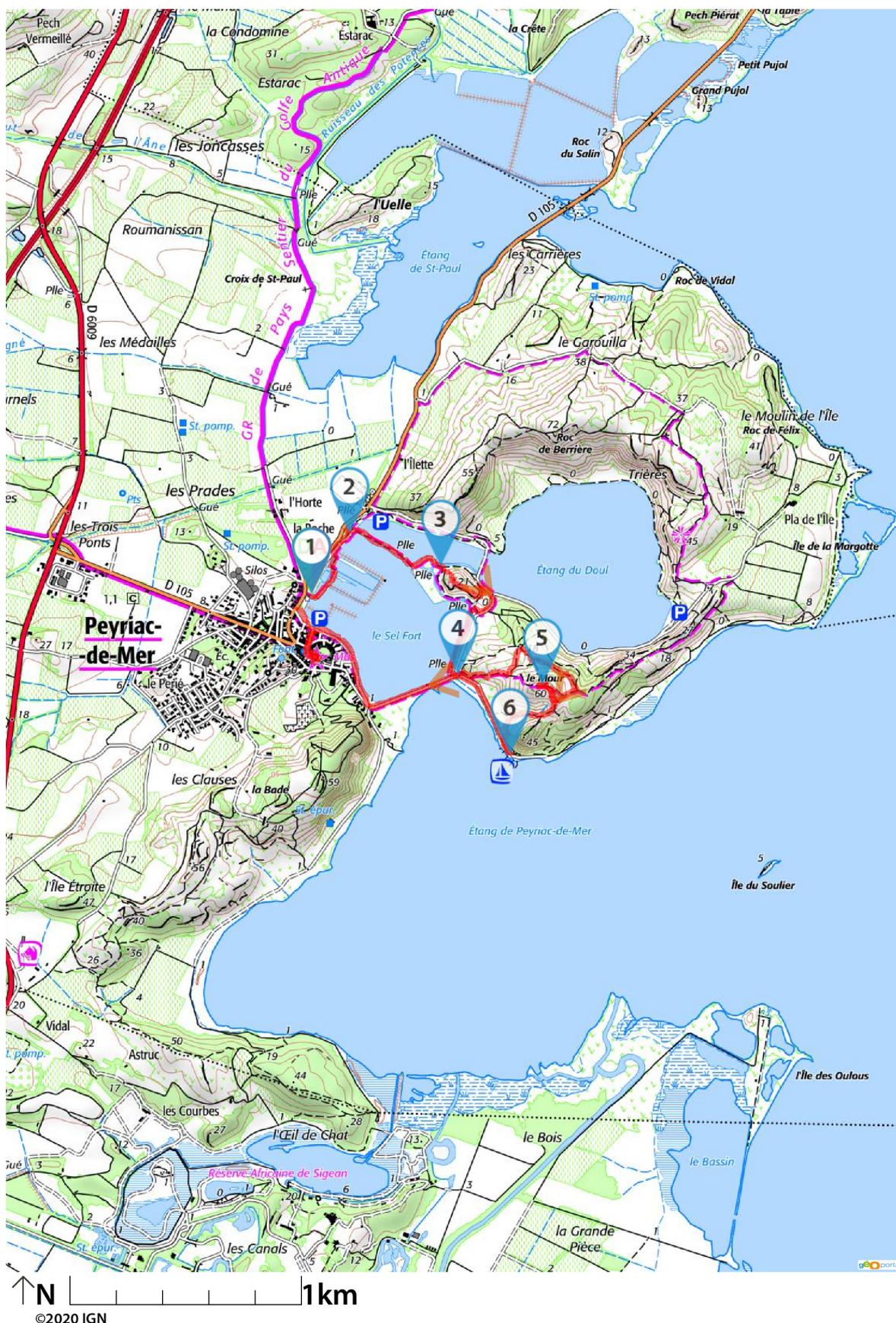
Hébergement, restauration possibles à Peyriac.

[Plus d'infos :](#)

Visite du village très sympathique également.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-la-saline-de-peyriac-de-mer/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.